

Décision relative à une demande de transfert d'une autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de transfert de la matière fertilisante ou du support de culture (produit simple) INCA

de la société CRODA EUROPE LIMITED

enregistrée sous le n°2018-3808

Le transfert entre sociétés de l'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante référencée ci-après est accordé en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales	
Nom du produit	INCA
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire d'origine	PLANT IMPACT PLC
Titulaire	CRODA EUROPE LIMITED Cowick Hall, Snaith Goole, East Yorkshire DN 14 9AA ROYAUME-UNI
Classe - Type	Matière fertilisante – engrais foliaire azoté apportant du calcium et du zinc.
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	904-2014.01
Numéro d'AMM	1130004

La date de transfert est effective à partir de la date de décision.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

04 AVR. 2019

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)